

28. mars 1778.

Visite de  
l'Eglise  
de Caumont

aujourd'hui vingt huit mars

mil sept cent soixante dix

huit à neuf heures du matin au bourg de

Caumont en marche et au devant de l'Eglise  
parroissiale dudit lieu par devant les

Notaires Royaux et apostoliques Soussignés

Est comparu Sieur Pierre Ducherron

marchand de la ville d'Emontiers

demeurant Paroisse de Notre Dame

En qualité de procurateur general

et special de Messire Claude Martial

de pane vinon de marsat docteur en

Theologie presot du Chapitre Collegial

d'Emontiers suivans l'acte Receu par

Santoulieu Notaire Royal audit lieu et

Esmoins y denommés en date du

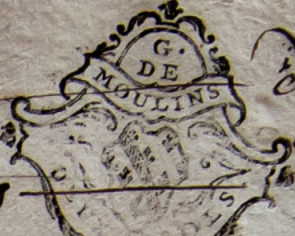
vingt six du present mois

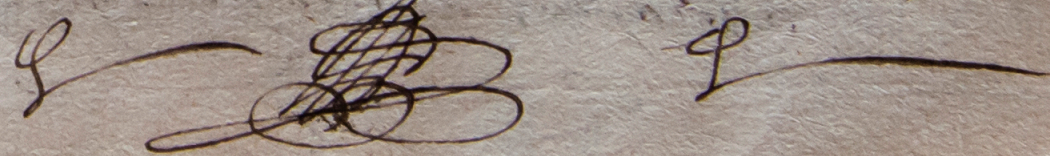
¶



duement contrôlé, lequel audis Nom  
Nous a dit que ledis Messire de  
pané vinou en ladite qualité de prévost  
dudis chapitre d'ismoutiers estoit venu  
aux réparations de plusieurs Eglises  
Et notamment de celle du presens lieu de  
Lauron qui est dans le Ressort de la  
Seneschaussée de queres, lors qu'il a  
pris possession de son bénéfice Il s'est  
appuyé que cette Eglise avoit besoin  
de beaucoup de réparations qu'il avoit  
fait son possible pour engager  
Monsieur l'abbé de Chardebeuf de  
pradel dernier Eclésiastique de ladite  
Presoste à remettre en Reigle de  
ce Costé là; mais N'ayant pu l'y venir  
à bout lo craignant avec raison

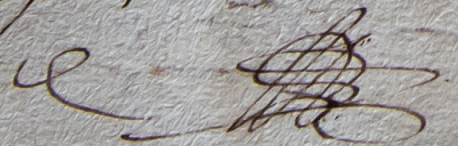
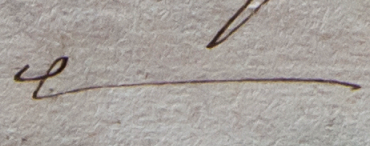



Que sil  differoit plus  
longtems à constater  
Les dites Réparations que celle  
de Courna à son préjudice loqu'il  
avoit grand intérêt de les faire constater  
Par un procès verbal Requillier; pour  
ces Effes il avoit présenté la Requête  
à Monsieur le seneschal de la marche  
à queres ou Monsieur le lieutenant  
general de ladite Seneschaussée  
Et dante à ce qu'il luy plus ordonné  
Que le procès verbal contenant devis lo  
Estimatif seroit fait par tel Notaire  
Royal qu'il luy plairoit de sommer  
de l'Etat actuel de ladite Eglise de  
Lauron lo Ce luy presens s'avoit pour

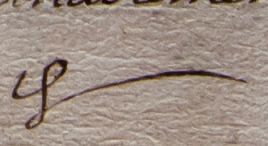
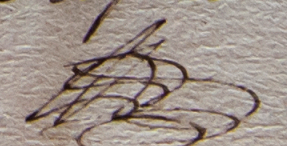





Les Vases Sacrés, ornements livres  
Et autres Choses concernant le  
Service divin du sieur curé de  
Bourganeuf ou tel autre qu'il lui  
Plairoit de Nommer, Et pour les  
autres Réparations de deux experts  
Et de qu'il lui plairoit aussy de  
Nommer lesquels prêteront le serment  
Pardevant les dits Notaires Commis  
Et le tout en présence dudit sieur  
abbé de Pradel ou lui dûment appelé  
à l'effet de quoy ladite Requête est  
ordonnée à intervenir sur celle qui  
seront signifiée pour y faire Enquerre  
d'autres experts de s'aparoître si le juge  
à propos, au bas de laquelle Requête

Est intervenu  L'ordonnance  
de Monsieur le lieutenant  
particulier de la dite Sénéchaussée  
En date du seizième du present mois  
Signé de Nesmond dûment scellé le  
même jour de laquelle ordonnance la  
Teneur suit; Qu'à la présente Requête  
Nous avons permis au suppliant de faire  
faire par tierce présenter ou dûment  
appelée pardevant le sieur Seignaud  
Et son confrère Notaires Royaux de la  
ville de Bourganeuf que Nous avons  
Commis à cet effet procès verbal contenant  
desvis estimatif de l'état actuel de  
l'Eglise de Tauron à l'effet de quoy Nous  
avons nommé le sieur Perron curé de  
Bourganeuf Et le sieur Janicot  
ordinairement experts de la ville de



Bourganeuf & ou les experts qui  
presteront le serment es mains des  
dits Notaires lesquels dresseront leur  
Rapport avec les experts du sieur abbé  
de pradel & l'un fait Erousee le auquel  
la presente ordonnance & la Requeste  
seront Signifiées, fait à queres ce  
Leiz mars mil sept Cens soixante  
dix huit Signé de Nesmond lieutenant  
particulier, la quelle Requeste & ordonnance  
demureront annexés aux presentes  
pour servir ce que de raison; l'inserta  
de la quelle ordonnance & du paratis de  
Monsieur le lieutenant general de la  
Seneschaussée du Limosin à Limoges l'indate  
du Vingt d'apresent mois Signé Roullac  
deuement scellé le même jour par Dorab,  
Le dit Messire de prade sinou avoit pas  
l'exploit de Boyer Guissieu l'indate du

12

13



Vingt on du Present mois à  
Contrôle au Bureau de  
Limoges le même jour par Dorab  
fait Sommeu le dit Messire abbé de  
Chardebourg de pradel de ce Erousee  
Céjour d'heur lieu l'heure l'opardevant  
Nous est d'y faire Erousee des experts cy  
Bon luy semble pour estre fait l'ordre le  
procès verbal dont sagit avec declaration  
qu'il y seroit procédé tant en son absence  
que presence, le l'insert du paratis de  
Monsieur le juge senechal de Bourganeuf  
l'indate du jour d'heur Il avoit par autres  
exploits de Boyer l'indate du jour d'heur  
Boyau l'indate du dit jour d'heur l'indate  
au Bureau de la ville de Bourganeuf  
le même jour par quignebert fait Sommeu  
l'assignee tant Messire Francois Perron  
prestre pater Curé de la dite ville de  
Bourganeuf que Francois Janicot

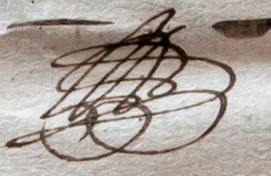




Dire diligences & requisitions & réserver  
Et aux dits messire Perron Curé & audit  
Janicot l'expert de leurs présentations  
L'acceptation de permission & après  
avoir attendu despuis neuf heures du  
matin jusqu'à celle de onze heures qu'il  
nous a apparu à nos montres sans que  
Ledit messire de Chardebeuf deynadot  
aye tenu de comparoir ny personne  
pour luy, nous avons donné défaut  
Contre luy & pour le profit d'iceulx  
avons pris & bleue le serment tant du  
dit messire Perron Curé en mettant  
la main adpectus, que dudit François  
Janicot l'expert la main levée à la  
manière accoustumée moyennant les  
quels ils ont promis Chascun à leurs  
égard de bien & fidellement proceder.

¶

à la visite dont  Sagis & de nous  
faire de  fidels rapports  
de l'état actuel de ladite Eglise de  
Tauron & avons tout de suite procédé à la  
dite visite ainsi qu'il suit; ~  
Nous Notaires Souverain Sommes  
Entrés dans ladite Eglise de Tauron  
accompagnés dudit messire Perron Curé  
dudit Janicot l'expert & après avoir  
adoré les saints Sacramens ledit Sieur Perron  
Curé, revestu des habits sacerdotaux en  
pareil cas requis s'est transporté en nos  
presences au devant du maître autel  
Et après avoir fait S'ajriere il a ouvert  
le Tabernacle & a visité au ciboire d'argent  
doré en dedans fort propre avec son voile  
de satin le tout en bon état; il nous a  
fait observer que le dedans dudit  
Tabernacle est doublé d'une étoffe

# Ledit Sieur  
ducherron au  
dit nom  


¶




de boye couleur de feu; il à ensuite  
Refermé ledit Tabernacle lequel est  
assez propre à cepté la peinture que la  
grande humidité à l'levé en majeure partie  
Enduite ledit lieu par un curé a visité  
l'haute dont la pierre sacré se trouve  
d'une pierre blanche en bon état,  
Le dessus d'hotel est d'une toile de coton  
en très mauvais état le fond d'état de  
servir, le marche pied en bois chêne  
en bon état, il ny a point de tapis  
pour couvrir ledit autel, il ny a point  
de table ny de rideaux pour couvrir  
le Tabernacle, se'st trouvé un petit  
crucifix de cuivre monté sur une croix  
de bois peinte sans pied de stat, &  
les cartons sont en mauvais état,  
il y a un Reliquaire de sainte  
anne non antique, un petit pulpitre

en bois assés bon, le au dessus on  
misse le boulat, les gradins de  
l'hotel sont peints à ajustard du Tabernacle  
sur lesquels il y a six chandeliers en  
cuivre en bon état, es à costé un petit  
gobelet de verre pour purifier les doits  
il ny a ny statue ny Tableau audis autel  
au bas du marche pied se'st trouvé une  
petite clochete, il y a tout autour du  
Sanctuaire, des bancs portatif assés  
bons, il ny a point de sacristie dans  
ladite Eglise le pour y tenir lieu se'st  
trouvé dans ledit Sanctuaire un buffet  
servant de table pour l'abbé le qui  
est à deux battans sans clef le sans  
serrure qui d'ailleurs seroit bon s'il  
y avoit une clef bonne serrure  
dans lesquels buffets se'st trouvé

Q



un falic avec Sapataus d'argent  
d'ors l'indans Bien propres, un soleil  
d'argent avec son croissant d'or en l'etat  
il ny a point de porte dieu, s'est l'encore  
trouve dans les dits Buffet les ornemens  
qui suivent s'avoit un rouge en l'oye  
en tres mauvais Etat sans étole ny  
voile, un autre ornemens vers de  
Carnelot gaufre c'est la croix violette de  
même étoffe avec des gallons en l'oye  
le fil de satinade garny de ses  
aportimens en bon Etat; plus un  
autre ornemens en l'oye de plusieurs  
couleurs à rayes garny d'un galon  
d'ors faux avec tous ses apportimens  
en bon Etat, plus un autre ornemens  
Noir de camelot gaufre avec un

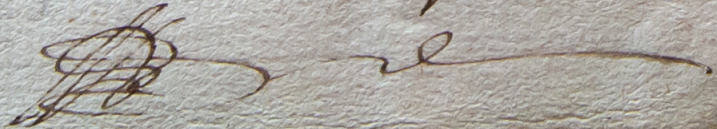
Q  Q

galon enfil le boye garny de ses  
aportimens en bon Etat, plus deux  
autres ornemens dans lin noir l'autre de  
plusieurs couleurs tous deux hors d'Etat  
de service; plus s'est trouve trois nappes  
d'hôtel la première de grosse toile d'estoupes  
sèches, la seconde hors d'Etat de service  
c'est la troisième assez bonne, plus deux  
autres dans une de toile grosse assez bonne  
l'autre est tres mauvaise, deux cordons  
assez bons, trois amicts assez bons,  
un surpelis hors d'Etat de service, un  
bonnet carré en mauvais Etat, deux  
purificatoires en tres mauvais Etat,  
deux corporaux aussi en tres mauvais  
Etat, une mauvaise pelle, point de  
manuterge ny de linge main.

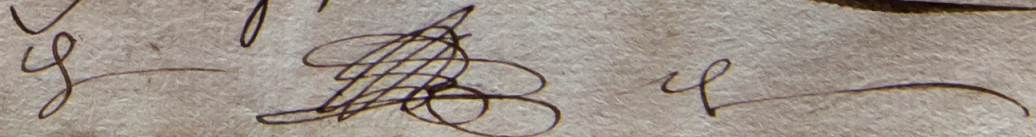
 Q



Ny de Nappes de communion, plus  
Un graduel lors processional assés Bons,  
un Vesperal qui a besoin de belieu  
points de blituel ny de Cayé pour les  
messes des morts, Qui les Cousses qui sont  
Trouvées dans les dites Buffets et à poste  
d'iceux sont Trouvées une Bannière fors propre  
montée sur daines cramoyz, plus une  
Croix processionale de fivre manche sur  
Bois en bon Etat, un Incensoir et sa  
navete l'un l'autre en fivre assés l'Etat,  
une lanterne de fers blanc en mauvais  
Etat, un beniteu de fivre portatif  
avec un aspersoir en bois assés l'Etat,  
il y a une espee de prier Dieu  
auprés des bancs fersans de siege  
au fure, en mauvais Etat le ala voule  
du foveu est attaché une lampe



de fivre assés l'Etat, points de  
Burete ny de cartons pour la preparation  
les actions de grâces ny de fontaine pour  
laver les mains, le foveu est separé de  
La nef par un balustre Bois chêne  
loqui a besoin d'estre cramponé lo la  
porte dicelle n'est aus rien et na aucuns  
ferrements, l'usuite de quoy ledit sieu  
perron curé a visité les fond Baptismaux  
qui sont dans la nef, il ny a points de  
vaisaux pour les saintes huiles, Qui sont  
Tous les vases sacrés, ornements, linges  
livres &c. qui se sont Trouvés dans la  
dite Eglise et comme ce qui consernoit  
ledit sieu perron curé se Trouve rempli  
après quil a eü signé il s'est retiré,  
ainsy signé en la minute des presenters  
perron prestre pater curé de  
Bourganeuf,



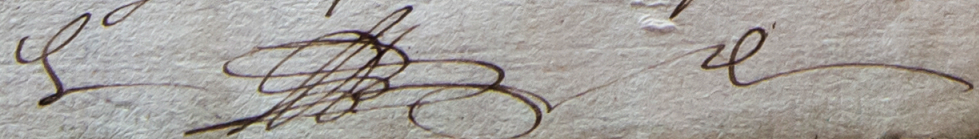


Eglise

En suite de quoy ledit francois janicot  
a procede a la visite de la dite Eglise  
comme il suit. Premierement il a  
visite le dedans du Sanctuaire le Nous  
a raporte quil y a cinq legards a la  
voute que pour les Regrayes Crepie le  
Blanchu dans les endroits ou il en est  
Bessin il a estime quil en portera la  
Somme de dix huit livres 18. . . .

Le pave dudit Sanctuaire est en mauvais  
Etat que pour le Refaire il a estime  
quil en portera y compris la fourniture  
des materiaux la somme de quatrevingt  
dix livres 90. . . .

La Vistre qui est au midy est en mauvais  
Etat le a besoin de Refaire l'entree  
celle du poste du levant a besoin  
de estre nettoye ce que ledit lepert



a estime a la somme de Douze livres  
12. . . .

Plus il a visite les Batustras de la  
Communion les quels ont besoin  
d'estre Cramponez la porte d'icelle a  
besoin d'estre faite a neuf loquil en  
Coutera pour le tout y compris les  
ferrements le doit la somme de  
Dix livres 10. . . .

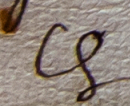
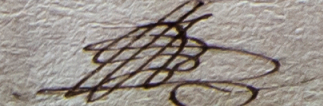
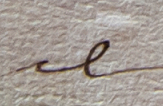
Le dit janicot lepert ayant tous defuit  
en notre Compagnie monte dans la  
Charpente du Sanctuaire le Nous a  
raporte que le tirans supostois de la  
voute loquil est necessaire de demonter  
la charpente pour Cleuer ledit tirans  
de six poudes, les anciens Bois pourront  
servir excepte de deux Tenailles  
qui sont trop foibles, il a aussi visite  
La couverture dudit Sanctuaire








Et a dit quil estoit necessaire de  
Couvrir a Taille ouverte a Thuille Creux  
Que pour cela Il faud six cens Cuiller,  
deux milliers de flour le luviron en  
Eiers de la latte et un quintal de chaux  
pour tous quoy le pareu en fournissant  
tous materiaux ledit expert a dit quil  
en fouteras Cens Vings livres  $\text{z}$  120. " " "

Et estant descendus de la dite charpente  
ledit expert a visite en Notre presence  
les murs en dehors dudit Sanctuaire  
Et a observe quil y a un pillier d'utans  
du costé du midy qui menace ruine  
le qui a besoin de estre refait a neuf  
Et a estime quil en fouteras y compris  
tous materiaux la somme de fene  
Cinquante livres  $\text{z}$  150. " " "

Et finalement tous les murs en dehors  
  

du Sanctuaire ont besoin de  
le joindre a mortier de chaux et  
sable pour quoy faire Il a estime  
quil en fouteras la somme de quatre  
vingt dix livres  $\text{z}$  90. " " "

Qui sont toutes les reparations  
qui se sont trouvee necessaires a faire  
au Sanctuaire de la dite Eglise de  
Sauron et de tous quoy nous avons  
fait et dressé le present procès verbal  
pour servir lo Vallois ce que de raison les  
ont ledit sieur du Cherron Cojanicos  
signés avec nous dits Notaires, signé  
en l'aminute des presentes du Cherron  
fils fonde de procuration, Janicos  
le nous Notaires royaux soussignés  
plus Bas est lois a Controllé a  
Bourganeuf le vingt huit  
  



Mars mil Sept Cens foixante dix  
Luit Receu Quatorze Solu  
Signé Guignebers .j.

Sensuit la Teneur de la Requeste  
Et ordonnance portant Notre Commission

À Monsieur, Le Sénéchal de la marche  
ou Monsieur le Lieutenant General en la  
Sénéchaussée de Gueres

Supplie humblement Claude  
Marzial de paré ynon de Montac  
Prévost du Chapitre Collegial de ymontier.

Disant qu'en cette qualité il est tenu aux  
Reparations de plusieurs Eglises, Et notamment  
de celle de Tauron, située dans le rectorat de  
cette Sénéchaussée lors qu'il a pris possession  
de son bénéfice il s'est apperçu que cette  
Eglise avoit besoin de beaucoup de réparation  
Et a fait son possible pour engager ledit  
abbé de Chardebauf de Pradel dernier titulaire  
de la prévosté à se mettre en règle de se faire,

Mais N'ayant pû en venir about Et  
Craignant avec raison qu'il différoit plus  
Longtemps à constater les réparations, Cela  
ne pouvant sans son préjudice, il a le plus grand  
Interest de les faire constater par un procès  
Verbal regulier Et pour cet effet il a l'honneur  
de vous donner la présente requête.

Ce considérant, Monsieur, il vous plait  
ordonner que le procès verbal contenant  
ce qui est estimé sera fait par ledit Notaire  
Royal qu'il vous plaira nommer de l'état  
actuel de ladite Eglise de Tauron, Et ce  
en présence savoir pour les Vases Sacrés,  
ornements, Livres et autres choses concernant  
le service divin dudit curé de douze ans  
ou ledit autre par vous nommé, Et pour les  
autres réparations de deux experts tels qu'il  
vous plaira les nommer, les quels prêteront  
le serment et mains du Notaire commis  
Et le tout en présence dudit abbé de Pradel,  
ou luy dûment appelle, à l'effet de quoy  
la présente requête et votre ordonnance  
Luy seront signifées pour y faire trouver  
D'autres experts de la part dudit de juge  
à propos, pour le tout fait lre par  
Le Suppliant procéde ainsi qu'il avisera,



Et toutes les Reserves le vous ferai bien  
 Signé d'instances, Vula presente requête nous  
 vous permis au surplus de faire faire partie  
 présente ou due ment appelle pardevant lesieur  
 Cerygand et son Confrere Notaires Royaux de la  
 Ville de Bourgenneuf que nous avons commis a  
 cet effet, nous verbal contenant devis estimatif  
 de l'Etat actuel de l'Eglise de Lauron a l'Esco de quoy  
 nous avons nommé les<sup>rs</sup> Perron curé de Bourgenneuf  
 le le<sup>s</sup> Janicot ordinairement experts de la ville  
 de Bourgenneuf pour les experts qui pretteront  
 le serment et mains de<sup>nt</sup> notaires lesquels  
 Dresseront leur rapport avec les experts de l'  
 abbe de pradel s'il en fait trouver et auquel  
 la presente ordonnance cola requête seront  
 Significes, fait a queres le seize mars, mil  
 Sept cent soixante dix huit Signé de neymont  
 Lieutenant particulier, Selli a queres le seize mars  
 mil sept cent soixante dix huit, receu Trente cinq  
 Sols Signé de ney y.

Pour l'expédition

Mouchon

Not<sup>re</sup> Royal

Sp: Cerygand

Not<sup>re</sup> Royal Seren<sup>te</sup>

par l'original

de Lauron & veniens

devis estimatif

de Bourgenneuf quing

Damepierre

28 Mars 1778.